

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01017
Numéro SIREN : 797 987 112
Nom ou dénomination : 35 BIS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2022 sous le numéro de dépôt 10091

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE SARL EN SAS
CONCERNANT LA SOCIETE 35 Bis

Siège Social :

8 Place de Chateauneuf

37000 TOURS

Capital Social : 9.300 euros

RCS Tours 797.987.112



EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A LA TRANSFORMATION DE SARL EN SAS

Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 22 décembre 2022

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES S.A.S.
Commissaire à la Transformation

Représentée par Laurent MONEGIER du SORBIER
Commissaire aux Comptes, Associé et Président

